



# Le Consom'acteur



N° 78  
Mois d'Octobre 2022

**EDITO**

Association locale UFC Que Choisir de Saint Cloud, regroupant Garches - Marnes la Coquette - Puteaux - Rueil Malmaison – Suresnes – Vaucresson mais également toutes communes souhaitant notre intervention.

Chères adhérentes et adhérents,

Ce deuxième semestre 2022 semble plus affligé que le premier... quelle année très spéciale.

Entre les arnaques bancaires et des artisans sans scrupules qui filent avant la fin des travaux - Entre l'inflation grimpanche et la pénurie d'essence - Entre les retards de vol des compagnies aériennes et les agences de voyages qui n'assument pas leurs contrats de prestations – Entre les températures qui s'affolent et la nature qui ne comprend plus rien... Les litiges n'en finissent pas.

Nos stands sur les forums des Associations de Saint-Cloud et Suresnes ont été très visités. Nous avons répondu à vos nombreuses questions sur les nouveaux modes de consommation d'aujourd'hui, l'intérêt du Nutriscore et les déserts médicaux, qui nous obligent à une grande vigilance collective.

Notre temps de bénévolat a triplé, c'est un constat qui nous met en grande difficulté pour assurer toutes les demandes de règlement de litiges. Le manque de bénévoles va changer la donne à moyen terme, sur l'ensemble des agences locales.

Pour exister, nous avons besoin de votre participation régulière et constante puisque sans adhérents pas d'association.

Au plaisir de vous revoir.

Julie COHEN  
Présidente

## Sommaire

- **Diagnostique de Performance Energétique** 2
- **Composés nocifs dans les fournitures scolaires** 3
- **Les plateformes de vente en ligne renseignent le fisc. Auchan et le pouvoir d'achat** 4
- **Enquête auprès des concessionnaires auto** 5
- **Arnaques** 6
- **3 bonnes huiles s/ le grill** 7
- **A Savoir** 8
  - Nouvelles réglementations
  - lois
  - justice
  - Abonnement

## Nos Permanences : (hors jours fériés & vacances scolaires) sur RV uniquement

- les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> Lundi de 14 h à 17 h **Maison de la Justice** – 18 rue des Ecoles – 92210 SAINT CLOUD 01 46 02 25 69
- les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de 9 h 30 à 12 h : **Point d'accès au Droit** – 28 rue Merlin de Thionville – 92150 SURESNES.-.01.41.18.37.36 ou 01.41.18.37.34.
- le 1<sup>er</sup> Vendredi de 14h à 17h : CCAS - 2 Place Jean Jaurès - 92500 RUEIL MALMAISON - 01 47 32 67 67
- **GARCHES (suspendue par manque de bénévoles permanenciers)**

Si vous ne pouvez pas venir à notre permanence, adressez-nous votre litige en le déposant en ligne :

- Sur le site de St Cloud – Soumettre un litige ou sur [contact@saintcloud.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saintcloud.ufcquechoisir.fr)
- Sur le site de la Fédération : <https://www.quechoisir.org> > soumettre-un-litige

Maison de l'Amitié : 18, rue des Ecoles – 92210 SAINT CLOUD - e-mail : [contact@saintcloud.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saintcloud.ufcquechoisir.fr)  
Tél. 06 41 06 59 35 – 07 66 84 29 92

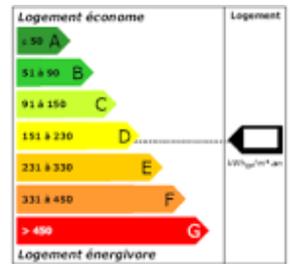
Sites à consulter : UFC QueChoisir de Saint Cloud : <http://saintcloud.ufcquechoisir.fr>  
: UFC QueChoisir Nationale : <https://www.quechoisir.org>

Gratuit – Bulletin tiré à 350 exemplaires – Directeur de la publication : Julie COHEN  
Tous droits réservés – ne peut être reproduit en tout ou en partie qu'avec l'accord de l'UFC Que Choisir



## COMMUNIQUÉS DE PRESSE

### Diagnostics de performance énergétique Du grand n'importe quoi, encore et toujours



5 ans après sa dernière enquête sur le sujet, et un an après qu'il a été réformé, l'UFC-Que Choisir publie les résultats d'une nouvelle enquête accablante sur la qualité des diagnostics de performance énergétique (DPE) des logements. Alors que la pertinence du DPE est plus que jamais indispensable compte tenu des conséquences d'une qualification du logement en tant que passoire thermique, l'UFC-Que Choisir, sur la base de l'analyse de 34 diagnostics réalisés dans 7 maisons situées dans différentes régions de France,<sup>1</sup> demande au Gouvernement de revoir de fond en comble le processus de certification des professionnels du diagnostic, et que l'opposabilité du DPE soit étendue aux recommandations en matière de travaux à mener.

#### Jusqu'à 3 classes d'écart pour un même bien !

Alors qu'un consommateur souhaitant réaliser un DPE de son logement dans le cadre d'une vente ou de la location d'un bien pourrait logiquement considérer que le choix du diagnostiqueur n'affectera pas sa classification, la réalité du terrain met en évidence de stupéfiants écarts. En effet, parmi les 7 maisons qui ont fait l'objet de nombreux diagnostics (entre 4 et 5 chacune), 6 d'entre elles ne se sont pas vues reconnaître la même classe énergétique, avec même une maison pour laquelle la classe attribuée va de B à E

alors qu'elle est basse consommation !

Cette situation pourrait prêter à sourire si la détermination de la classe du DPE n'emportait pas de conséquences si importantes sur la valorisation du bien immobilier, ou encore sur l'estimation de consommation d'énergie et donc des factures, qui pour une maison va même du simple au plus du double (+ 226 %). Pire, avec l'interdiction de vendre ou louer des biens immobiliers énergivores qui interviendra, progressivement, à partir de l'année prochaine pour les plus énergivores, les conséquences d'un classement erroné s'avéreront encore plus préjudiciables.

#### Des recommandations de travaux d'économies d'énergie farfelues

La réglementation impose aux diagnostiqueurs de faire figurer sur le DPE des recommandations sur des travaux permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des logements ou de limiter les émissions de gaz à effets de serre. Or, certains conseils sont tout simplement ahurissants : un installateur a ainsi recommandé la pose d'un chauffe-eau solaire alors que la maison en disposait déjà. De même, les estimations de travaux jugés essentiels pour une même maison varient d'un peu plus de 3 000 euros à 10 fois plus pour un autre diagnostiqueur.

Comment s'étonner de cette situation alors même que les

professionnels du diagnostic sont incapables de tous s'accorder sur la principale source de déperdition de chaleur des logements ? Effectivement, pour un même bien, le DPE d'un diagnostiqueur indique que les murs pèsent pour 49 % dans la déperdition de chaleur du logement, quand celui de l'un de ses concurrents indique qu'ils ne pèsent que pour 19 %.

#### Les pouvoirs publics continuent de cautionner ces professionnels

Les professionnels contactés sont tous présents sur un site gouvernemental<sup>2</sup> recensant les diagnostiqueurs certifiés. Autrement dit, les pouvoirs publics qui cautionnent cette situation ont une lourde responsabilité sur le sentiment légitime de défiance existant à l'égard des DPE.

Notre nouvelle enquête révèle que la certification n'est en rien un gage de qualité, ce qui démontre un défaut du cadre de certification mais aussi dans les contrôles de qualité des prestations réalisées par les diagnostiqueurs.

Il convient de souligner que la discordance a pu être rencontrée aussi bien en ayant recours à des réseaux qu'à des indépendants... Les consommateurs sont donc aujourd'hui largement démunis pour prendre attache en toute confiance avec un diagnostiqueur.

**Attachée à faire du DPE un outil éclairant utilement les propriétaires sur les travaux à entreprendre, et assurant aux futurs acquéreurs ou locataires de disposer d'une information fiable sur la performance énergétique du bien immobilier, l'UFC-Que Choisir demande :**

- De rendre opposable aux diagnostiqueurs les allégations du DPE sur les travaux recommandés
- De revoir en profondeur le système de certification pour assurer aux consommateurs que le recours à un professionnel certifié est réellement gage de qualité



## ACTION UFC QUE CHOISIR

### Composés nocifs dans les fournitures scolaires : Les parents démunis pour protéger leurs enfants !



L'UFC-Que Choisir publie les résultats alarmants d'un test comparatif révélant la présence de composés nocifs dans 40 % des fournitures scolaires analysées. Les fabricants – y compris les grandes marques – exposent ainsi très largement les enfants à des doses parfois considérables de composés toxiques, cancérigènes, allergisants ou à des perturbateurs endocriniens. L'UFC-Que Choisir, récemment rejointe dans son analyse par l'Anses, demande aux autorités européennes d'étendre sans délai à toutes les fournitures scolaires la réglementation protectrice qui s'applique aux jouets.

En 2016, un test de l'UFC-Que choisir révélait que les enfants, que ce soit en se tachant les doigts avec les encres ou en mâchant le bout de leurs stylos et de leurs crayons, pouvaient être exposés à un grand nombre de composés nocifs contenus dans des fournitures scolaires. On peut citer par exemple les perturbateurs endocriniens qui sont d'autant plus néfastes qu'ils agissent à un stade précoce du développement des enfants ou encore les allergènes qui, par leur présence dans un grand nombre de fournitures, augmentent le risque de déclenchement d'allergies. Six ans après son précédent test, l'UFC-Que Choisir a recherché à nouveau la présence de ces molécules dans un échantillon de 36 fournitures scolaires les plus présentes dans les rayons : stylos-billes et rollers, cartouches d'encre, surligneurs, feutres et crayons de couleurs. Les résultats sans appel montrent que les fabricants n'ont aucunement amendé leurs pratiques.

### Des composés nocifs dans 40 % de fournitures analysées

Au premier rang des substances nocives relevées figurent les allergènes tels que les isothiazolinones, des conservateurs régulièrement dénoncés par les allergologues, trouvés dans la moitié des cartouches d'encre testées. Dans certains produits les teneurs sont particulièrement élevées, notamment dans l'encre des Stabilo Boss 'Original Fluo', des stylos-billes effaçables Pilot 'Kleer' noirs et des stylos-roller Pilot 'Frixion medium' bleus. Des substances classées cancérigènes probables ont également été détectées dans les encres de 4 stylos-billes sur les 6 testés : notamment le Bic 'Cristal original' noirs, le Paper Mate 'Inkjoy' bleus ou le pack éco noir acheté chez B&M. Enfin, au rayon des perturbateurs endocriniens, un phtalate figurant dans la liste européenne des substances extrêmement préoccupantes, a été trouvé dans le vernis des crayons de couleur 'Cultura'.

Cette exposition de nos enfants à ces substances est d'autant plus déplorable que nos tests démontrent que certains fabricants savent produire des fournitures indemnes - ou presque - de composés nocifs. Au tableau d'honneur figurent notamment les cartouches d'encre noire Schneider, les surligneurs à réservoir plat jaune Amazon 'Basics', les feutres Crayola 'Ultra-lavables' ou encore les crayons de couleur Bic 'Kids évolution'.



### Une réglementation européenne scandaleusement permissive

Pourtant quasiment aucun de ces produits n'est hors la loi au regard de sa composition du fait d'une réglementation européenne aussi laxiste qu'ubuesque. A la différence des jouets qui doivent respecter des exigences réglementaires très strictes, les fournitures scolaires ne relèvent en revanche d'aucune réglementation spécifique et ne sont pas tenues, par exemple, de mentionner la présence de substances allergisantes. Pire le fabricant peut à sa guise choisir d'apposer ou non les pictogrammes alertant sur les dangers induits par les substances présentes. Il est par conséquent impossible pour les parents de faire le bon choix au moment de l'achat, puisqu'un produit n'affichant aucun pictogramme peut se révéler en réalité plus nocif qu'un produit faisant preuve de transparence. C'est pourquoi, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), s'appuyant notamment sur les précédents travaux de l'UFC-Que Choisir, vient de demander un renforcement de la réglementation européenne sur ces produits.

**Au vu de la persistance des pratiques inadmissibles des fabricants, l'UFC-Que Choisir demande aux autorités françaises de porter le sujet au niveau européen afin que soit étendue à toutes les fournitures scolaires la réglementation européenne applicable aux jouets.**

**Dans cette attente, et alors que débutent les achats de la rentrée, l'Association déconseille aux parents d'acheter à leurs enfants des stylos-billes compte tenu du cocktail de substances nocives retrouvées dans la totalité des références testées. Enfin, dans le contexte inflationniste actuel, elle rappelle que les articles de marques de distributeurs (MDD) obtenant par rapport aux produits de grandes marques des notes comparables voire meilleures pour certains articles, tout en étant moins chers, ils peuvent, à l'occasion, avoir de réels atouts (par exemple les surligneurs 'Esquisse' Leclerc et chez Carrefour les feutres medium et les recharges pour rollers effaçables noirs).**



## Les plateformes de vente en ligne renseignent le fisc



Les plateformes de vente (ou de location, partage, etc.) en ligne comme Leboncoin, eBay, Vinted, sont tenues de délivrer un certain nombre d'informations, à la fois à leurs utilisateurs et au fisc.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les modalités de cette information évoluent (art. 134 de la loi de finances pour 2022, n° 2021-1900). « Début 2024, les plateformes informeront l'administration fiscale des revenus que vous aurez réalisés en 2023. Sera mentionné le détail du nombre de transactions par

trimestre, sauf si vous avez effectué moins de 30 ventes pour un montant total de 2 000 € au maximum au cours de l'année civile. Pour 2022, le seuil est encore de 20 ventes, pour un montant de 3 000 € par an », précise M<sup>e</sup> Barré. Cela ne signifie pas forcément que vous serez taxable, mais que le fisc saura combien vous avez touché sur cette plateforme et qu'il pourra, le cas échéant, vous demander des renseignements sur l'origine de ces fonds. Donc si vous estimez être taxable, pensez bien à déclarer ces montants de votre côté.

Enfin les plateformes doivent remettre au fisc vos coordonnées bancaires, lorsque vous les avez précisées, ainsi que l'identité du titulaire du compte, si ce n'est pas vous. Si elles ne remplissent pas ces obligations, elles risquent une amende de 5 % des sommes non déclarées, qui se transformera en **une amende forfaitaire de 50 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

## AUCHAN et le pouvoir d'achat !!!

**Produits proposés, A MOINS D'UN EURO, au Supermarché Auchan et relevés par notre adhérente Mme D**

Présentés comme une aide au pouvoir d'achat, mais les prix n'ont pas baissé ! Simplement, certains produits valaient déjà moins d'un euro : laitages, pain, pâté de foie, biscuits, farine... auxquels s'ajoutent quelques fruits et légumes :

	Un <b>CITRON VERT</b> de Colombie (il vient de loin, par avion ou bateau)	<b>0.65 €</b>	
	Une <b>POMME PINK LADY</b> du Chili (pas de France)	<b>0.60 €</b>	
	Une <b>POMME GALA</b> (France)	<b>0.60 €</b>	
	Un <b>KIWI</b> de Nouvelle Zélande	<b>0.65 €</b>	
	Un <b>KIWI BIO</b> de France:	<b>0.89 €</b>	
	Une <b>PECHE JAUNE</b> (ou blanche) de France	<b>0.70 €</b>	
	250 gr de <b>TOMATES CERISES</b> du Maroc, (ils n'ont pas osé à l'unité ?)	<b>0.99 €</b>	
	Un <b>OIGNON JAUNE</b>	<b>0.70 €</b>	
	et surtout : <b>UNE POMME DE TERRE AU FOUR</b> (France)	<b>0.70 €</b>	
	Et quelques autres légumes à l'unité....		

Remarques faites par Mme D :

Lorsqu'on achète une pomme, une pêche, une pomme de terre, et que l'on rentre chez soi, on ouvre, et la pomme est pleine de taches marron à l'intérieur, la pomme de terre est bleuâtre, la pêche abîmée... Va -t'on retourner au Supermarché ???

# Enquête auprès des Concessionnaires AUTO



Entre le 5 et le 19 mars 2022, les enquêteurs de 76 associations locales de l'UFC-Que Choisir se sont rendus dans 402 points de vente situés dans 55 départements en France Métropolitaine et à La Réunion. L'enquête visait à tester le conseil des vendeurs.

Pour se faire, 4 scénarios d'utilisation de la voiture ont été élaborés : diesel, électrique, essence et hybride rechargeable.

Chacun décrivait le profil idéal pour cette motorisation.

Au-delà de ce conseil, les enquêteurs devaient essayer d'obtenir un devis dans le respect du budget annoncé, la proposition d'une remise commerciale, et noter le discours du vendeur sur la LOA (location avec option d'achat). Enfin, il leur était demandé d'observer la concession automobile et de noter la disponibilité de leur interlocuteur.

## Automobile, quel moteur choisir ?

Hier, le conducteur devait se décider entre essence ou diesel. S'ajoutent aujourd'hui l'hybride, l'électrique, etc., sans compter des vendeurs pas toujours à la hauteur et qui ne répondent pas toujours aux besoins du client. Trouver la motorisation adéquate devient complexe, mais essentiel à l'heure où les prix à la pompe s'envolent.

## Résultats de l'enquête

### Motorisations préconisées par les vendeurs



Moteur à essence  
Moteur diesel

71 %  
6 %

Moteur électrique  
Moteur hybride rechargeable

14 %  
9 %

Adéquation du discours du vendeur avec le besoin du client					
Scénario ESSENCE			Scénario ELECTRIQUE		
81 %	18 %	1 %	35 %	64 %	1 %
Scénario DIESEL			Scénario HYBRIDE		
20 %	75 %	5 %	9 %	88 %	3 %
Bon conseil		Conseil moyen		Mauvais conseil	

### Résultats dans nos communes

Concession	Adéquation du conseil au scénario	Respect du budget	Remise commerciale	Obtention d'un devis	Mise en avant de la LOA	Mention d'une limite au moins de la LOA	Disponibilité de l'interlocuteur
<a href="#">GARCHES 92380</a>							
<b>Peugeot</b>	☆	☆☆	☆☆	☆☆	■	☆☆	☆☆☆☆
<a href="#">St CLOUD 92210</a>							
<b>Volkswagen</b>	☆	☆☆	☆☆	☆☆	☆☆		☆☆☆☆
<b>Renault</b>	☆	☆☆☆☆	☆☆		☆☆		☆☆
Légende : Très bon ☆☆☆ bon ☆☆ Moyen ☆ Médiocre ■ Mauvais ■■							
Des données vides signifient que l'information n'a pas pu être relevée.							

## LUCIANNE.FR

### Vente de soutiens-gorge et don contre le cancer

L'existence du site **LUCIANNE.FR** a été signalée le 23 juillet 2022 par l'association locale **UFC-QUE CHOISIR de Caen**.

Il s'agit d'un site spécialisé dans la vente de soutiens-gorge. Il est exploité par **M. Hamza BRIKH**, sous forme d'entrepreneur individuel, à Marseille. Cette activité de vente à distance est exercée depuis février 2020.

Les prix promotionnels affichés (réduction de 40 %) constituent une première accroche publicitaire. Elle est complétée par la promesse de reverser 10 % du montant de la commande à la **Ligue contre le cancer du sein**.

Mais plusieurs éléments doivent inciter le consommateur à faire preuve de prudence :

- Ce site est hébergé par la filiale européenne du groupe américain **SHOPIFY**, bien connu du **Réseau anti-arnaques**, et réputée pour ses carences en matière de mentions légales et de transparence.
- L'adresse électronique qui est indiquée pour correspondre avec le site ([contact@lucianne.fr](mailto:contact@lucianne.fr)) est réservée aux « demandes gouvernementales uniquement. » Le client n'a donc aucune certitude d'avoir une réponse à ses demandes d'information.
- Les délais de livraison qui sont annoncés sont de 5 à 7 jours. Mais, déjà, une restriction est visible sur le site : « *En raison d'un problème logistique*



*passager de nos marchandises, nos délais sont exceptionnellement rallongés pour les jours à venir.»* Voilà qui n'est guère rassurant.

- Les dons promis à une œuvre caritative (10% du prix de vente) sont destinés à **la Ligue contre le cancer du sein**, association inconnue du **Réseau anti-arnaques** (inversement, **la Ligue contre le cancer** est connue du grand public).

C'est pourquoi, le Réseau anti-arnaques déconseille au consommateur de donner suite aux offres de **LUCIANNE.FR** d'autant que l'achat à bas coût de produits chinois n'est pas toujours synonyme de qualité.



## l'économiseur d'électricité de BIG YIPSYLON

La valeur de cet économiseur est de 250 € et il vous sera livré dans un délai de deux à quatre semaines. Parallèlement, vous bénéficierez d'une information juridique.

Vous validez par un lien inclus dans un message émanant de [info@bigyipsylon.fr](mailto:info@bigyipsylon.fr) le contrat qui vous est proposé.

Le lendemain, vous prenez le temps de lire le message qui vous a été adressé (et que vous avez signé de façon électronique). Surprise : il ne fait aucunement allusion à un économiseur d'électricité, mais évoque « un abonnement de service

*d'informations juridiques et d'accompagnement administratif »* (soit un montant mensuel de 11,90 €). L'envoi du contrat complet est promis sous 24 à 48 heures, et est effectivement communiqué au bout de trois jours !

Le Réseau anti-arnaques a testé la proposition : impossibilité d'ouvrir la pièce jointe contenant le contrat, cinq appels téléphoniques au service clients sans pouvoir obtenir un interlocuteur, et au final une réclamation à l'adresse [info@bigyipsylon.fr](mailto:info@bigyipsylon.fr) pour obtenir, non pas des explications, mais une formulation lapidaire confirmant la résiliation du contrat !



Et dire que, sur son site, **BIG YIPSYLON** indique « avoir mis toutes ses compétences et son savoir-faire au service de ses clients » et rappelle son seul objectif : « délivrer le meilleur service commercial » à ses clients.

# SANTE

## 3 bonnes huiles sur le grill

**Olive, noix, colza sont les huiles les plus intéressantes pour notre santé. Toutefois, aucune n'a la composition idéale. Aussi, il est recommandé d'alterner au quotidien.**

### Huile d'olive

**AVANTAGE :** Elle est composée surtout d'oméga 9 (acide gras monoinsaturés), neutres pour le système Cardiovasculaire. Riche en antioxydants et en Polyphénols, elle est un pilier de l'alimentation Méditerranéenne, bénéfique contre les maladies Cardiovasculaires et neurodégénératives, les cancers Le diabète etc. Elle s'utilise aussi bien crue que cuite

**INCONVENIENT :** Les oméga 3 sont quasiment absents. Il faut donc prendre en complément de l'huile de colza ou de noix.

#### COMPOSITION

- Oméga 9 : 75 %
- Acides gras Saturés : 15 %
- Oméga 6 : 9 %
- Oméga 3 : 1 %



### Huile de Noix

**AVANTAGE :** Très riche en oméga 3, elle prend soin des yeux, du cœur et des vaisseaux à l'instar du colza. Elle contient également des folates, qui jouent un rôle essentiel dans le développement du fœtus, et de la vitamine E, antioxydante. Son bon goût en fait une agréable alternative pour assaisonner salades et crudités. Elle peut aussi être mélangée au colza.

#### COMPOSITION

- Oméga 6 : 59 %
- Oméga 9 : 18 %
- Oméga 3 : 13 %
- Acides gras Saturés : 10 %



**INCONVENIENT :** Elle est moins équilibrée que l'huile de colza (trop d'oméga 6) et plus chère. Elle supporte mal la chaleur et s'oxyde très vite. Il faut la conserver au frigo ou la consommer rapidement avant qu'elle ne devienne rance.

### Huile de Colza

**AVANTAGE :** C'est la plus équilibrée et l'une des moins chères. Grâce à sa richesse en oméga 3, elle a un effet protecteur contre la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DLMA), mais aussi sur la fonction cardiaque.

#### COMPOSITION

- Oméga 9 : 63 %
- Oméga 6 : 20 %
- Oméga 3 : 10 %
- Acides gras Saturés : 7 %



**INCONVENIENT :** Si elle a un goût neutre dans une vinaigrette, elle développe un goût de chou dès qu'on la cuit et ne convient pas en friture. C'est une huile d'assaisonnement.

### Huile de coco !

#### DES LOUANGES IMMÉRITÉES

Présentée comme un aliment sain aux multiples vertus, l'huile de noix de coco fleurit dans les rayons des supermarchés. Il n'y a pourtant rien de plus faux. Plus de 80 % des lipides qui la composent sont des acides gras saturés, soit bien plus que ce que l'on retrouve dans le beurre (63 %). L'huile de coco augmente le taux de LDL-cholestérol dans le sang et est suspectée d'accroître le risque de maladies cardiovasculaires. De ce fait, mieux vaut l'utiliser occasionnellement, en petite quantité, lorsque l'on souhaite apporter une petite note de coco à ses plats.



# A Savoir

## Assurance

### La résiliation en ligne annoncée



Les consommateurs pourront bientôt rompre par voie électronique et sans frais tous les contrats d'assurance, automobile, santé etc, souscrits par internet, en cliquant simplement sur un bouton « **résiliation** » (article 17 de la loi n° 2022-1158 du 16.8.22). L'entrée en vigueur de cette mesure, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023, sera précisée dans un prochain décret.

## Epargne

### Gare aux plateformes qui vous embarquent hors Europe

Si vous aventurez sur des plateformes de trading et de crypto-actifs, privilégiez celles qui sont implantées en France et/ou enregistrées auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cela vous évitera des déconvenues avec des courtiers qui contournent la réglementation européenne en redirigeant leurs

clients à leur insu, vers des filiales établies hors de l'Union européenne, les privant ainsi de protection.

« Ces plateformes de trading utilisent une interface commune, alors qu'elles sont en réalité exploitées par une multitude d'entités dont souvent une seule est régulée en Europe », avertit le médiateur de l'AMF, Marielle Cohen-Branche, dans son rapport d'activité pour 2021. Et, comme elle le rappelle, n'oubliez pas **que si vous ouvrez un compte sur une plateforme de crypto-actifs étrangère sans sollicitation de sa part (mail, publicité...), elle échappe à la surveillance de l'autorité française et le médiateur de l'AMF ne peut pas agir.**



## Baux d'habitation

### Des restrictions pour dé plafonner le loyer

Il est possible, dans certaines zones (Paris, quelques-unes de ses banlieues et plusieurs métropoles régionales) de dé plafonner le loyer lorsque le

logement présente des caractéristiques exceptionnelles au regard du marché local. Cette liberté accordée aux bailleurs a été restreinte par la loi sur le pouvoir d'achat (art.13). Le dé plafonnement sera désormais impossible si le logement présente certains critères d'inconfort tels que des sanitaires sur le pallier, des infiltrations ou des signes d'humidité, une installation électrique dégradée, un vis-à-vis important, une mauvaise exposition de la pièce principale ou encore une performance énergétique médiocre. Un décret devrait venir préciser les contours de cette disposition.

## Frais de Déplacement

Les frais de déplacement des **bénévoles** qui utilisent leur véhicule personnel pour une association ouvrent droit à une réduction d'impôt s'ils renoncent à se les faire rembourser. Ces frais sont évalués selon le même barème kilométrique que celui appliqué aux salariés (art. 21 de la loi n°2022-1157 du 16.8.22).



**Vous n'êtes pas encore abonné(e) aux publications nationales de l'UFC, vous pouvez en vous abonnant par notre intermédiaire, bénéficier de conditions spécialement avantageuses, Pour un premier abonnement**

Formule	Offre spéciale 1 <sup>ère</sup> année d'abonnement	Assistance juridique par tél.+ guide 120 lettres	Tarif de 1 <sup>er</sup> réabonnement	Tarif normal d'abonnement
11 numéros	22,00 €	Non	33,00 €	44,00 €
11 numéros + 4 hors-série	31,00 €	Oui	49,00 €	62,00 €
11 numéros + 4 hors-série + 4 guides "spécial"	45,00 €	Oui	63,00€	90,00 €
Que Choisir Santé - Service Abonnements 78927 YVELINES Cedex 9	32,00 €	Non	32,00 €	42.00 €



### Je m'abonne à la revue QUE CHOISIR et/ou QUE CHOISIR Santé

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Pour 1 an : 11 numéros = **22,00 €**      11 numéros + 4 hors série = **31,00 €**  
 11 numéros + 4 Hors Série + 4 Guides = **45,00 €**  
 Que Choisir santé = **32.00 €** :

Renvoyez ce bon avec votre règlement à **l'ordre de UFC QUE CHOISIR** à notre adresse